Médoc Estuaire
Communauté de communes

ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE – LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS

L'an deux mille ONZE, le 1ER DECEMBRE , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE,dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LAMY

Date de convocation du Conseil communautaire : 22 novembre 2011

Etaient présents :
- ARCINS : Claude GANELON pouvoir à Daniel PARABIS, Daniel PARABIS
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
- CUSSAC : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Emile MEDINA
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Stéphane HARDOUIN,
- LUDON-MEDOC : Yves DUMAS, Virginie ESCASSUT, Nadine DUPUY, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
- MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNAU, Annie REYNAUD, Anne SAVIN DE LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Claude BERNIARD, Jean-Marie GAY
- LE PIAN-MEDOC : Annie BEZAC, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE
Absent, excusé : Michel SEGUIN

Concerne : 2011-0112- 04 SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DES JALLES DE CARTILLON ET DE CASTELNAU- TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Par délibération en date du 27 octobre 2011, le Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles du Cartillon et de Castelnau a décidé de transférer son siège social de la Mairie d'Avensan à la Mairie d'Arcins 4, route de Pauillac (33460).

Dans la mesure où la Communauté de Communes, par le biais de la représentation-substitution, adhère à ce Syndicat Mixte, il vous est proposé d'entériner ce transfert de siège social.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **prend acte** du transfert du siège social du Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles du Cartillon et de Castelnau à la Mairie d'Arcins, 4, route de Pauillac (33460).

Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le

Pour copie conforme
Arsac, le 5 décembre 2011

Le Président,
Gérard DUBO

Acte à classer

DL2011-0112-04

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2011-12-08T13-36-06.00 (MI47073258)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20111201-DL2011-0112-04-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Syndicat mixte du bassin versant des jalles de cartillon et de castelnau - Transfert du diège social

Date de décision : 01/12/2011

CERTIFIE

Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Acte : 4.PDF

Préparé	Le 08/12/11 à 13:36	Par PERIER Jean-Marc
Transmis	Le 08/12/11 à 13:36	Par PERIER Jean-Marc
Accusé de réception	Le 08/12/11 à 13:42	